

Grâce au Tax shelter, 9 millions d'euros ont vitaminé nos scènes en 2017

FERNAND LETIST

La Fédération Wallonie-Bruxelles a évalué les premiers résultats du Tax shelter au bénéfice des arts de la scène francophone. Ce rapport, consulté en primeur, confirme le succès rencontré par la mesure fiscale fédérale tant au nord qu'au sud du pays. Du 31 mars au 31 décembre 2017, 48 millions ont été levés pour doper les scènes belges. Dont 8.961.195 euros sont venus muscler 128 projets de spectacles, toutes disciplines confondues, à Bruxelles et en Wallonie. Le théâtre s'y taille la part du lion, puis la musique classique, le spectacle total, le cabaret, la danse et le cirque (voir ci-contre). 111 des projets (86,72%) émanent de structures bénéficiant aussi d'un soutien public.

Levier financier

Si les entreprises ont craqué pour le Tax shelter c'est pour son alléchant abattement fiscal généré et basé sur le montant investi par un entrepreneur au profit de la création scénique. Charge qu'il peut ensuite porter dans son bilan pour 310% du montant. Assorti d'intérêts nets annuels versés pendant 2 ans. Bien préparé de concert par le Fédéral, les entités fédérées et le secteur artistique, le levier financier complémentaire a directement pris. «Saluons l'intelligence du secteur, note la ministre de la Culture Alda Gréoli (cdH). Personne n'a joué la concurrence agressive pour démarcher les investisseurs mais bien la collaboration. Beaucoup de petits opérateurs, grâce

au soutien logistique des plus gros, ont pu lever des fonds. Le choix de créer des coopératives, – répondant à la condition impérative d'être assujéti à l'Isoc pour agréer les projets et lever des fonds – a permis une co-construction efficace du nouveau système pour le plus grand nombre.» Deux grosses coopératives, COOP à Bruxelles et DC&J Création à Liège, ont vite fédéré un paquet d'opérateurs au point de peser pour 55,47% du total des projets agréés en 2017.

«Nous voulons obtenir du Fédéral l'accès au Tax shelter pour les spectacles de musique non classique.»

ALDA GREOLI
MINISTRE DE LA CULTURE

Les autres 44,53% émanant de poids lourds comme l'Orchestre philharmonique de Liège ou le Théâtre Le Public.

Serge Rangoni, initiateur de la coopérative DC&J Création et directeur du Théâtre de Liège est ravi. «J'étais sûr que cela marcherait. Les intermédiaires qui démarchent les sociétés ont même eu du mal à trouver assez de projets pour rassier les investisseurs. Il reste une grande marge de progression», souligne Rangoni. Mais attention au syndrome nouveau riche. «Le Tax shelter est une belle dose d'oxygène mais il faut rester cool. Hélas, une tendance à gonfler les prix se fait jour. Certains exa-

gèrent en décors, en troupe..., épingle l'homme de théâtre. Il va falloir que cela se régule.»

Alda Gréoli relativise: «Faire plus et mieux en emplois et en création c'est quand même le but recherché par l'apport du Tax shelter. On ne va pas brimer les créateurs et leur liberté de choix du meilleur usage à faire de cet oxygène financier. Élargir sa troupe, enrichir ses décors, prévoir plus de répétitions... Si grâce à cela on fait mieux vivre plus d'artistes, tant mieux. L'important est que le secteur respire.» À cet égard, suggère Rangoni, ne faudrait-il pas aussi que d'autres frais deviennent éligibles et que se crée un fonds comme pour le cinéma?

Étoffer le système

La ministre s'est fixée d'autres priorités pour étoffer le système. «Je suis heureuse que la musique classique se taille 22% des agréments et de belles sommes mais, avec mon homologue flamand Sven Gatz, nous voulons aussi obtenir du Fédéral l'accès au Tax shelter pour les spectacles de musique non-classique. Cette exception bannit les festivals, les opérateurs qui pourraient lever des fonds intéressants. Si on juge qu'en classique, une interprétation en public est une création, il doit en être de même pour la chanson et les musiques pop-rock-jazz. Cet élargissement du secteur et des projets me semble plus essentiel que d'essayer de rendre de nouveaux frais éligibles.»

FLANDRE

AU NORD,
LE PACTOLE!

La Flandre a tiré du Tax shel-

ter **38,8 millions d'euros.**

Quatre fois plus que la Belgique francophone. Mais la dynamique est différente. La Flandre porte **plus de grosses productions et implique fort son armada de centres culturels.** L'impact aurait même pu être encore plus marqué si la scène subsidiée flamande n'avait observé une méfiante prudence envers le système de levée de fonds. En effet, ce pan de la vie culturelle flamande n'a goûté en 2017 à l'argent des entreprises qu'à hauteur de 28,6% (11 millions d'euros). **Le ministre de la Culture Sven Gatz** espère, succès aidant, que plus d'opérateurs y recourent. Il **parie** même un **doublément de la manne totale en 2019.**

LE RÉSUMÉ

En Belgique francophone, **128 projets** ont été agréés en 2017.

Grâce à l'incitant fiscal, les entreprises y ont injecté **8.961.195 euros.**

«**Seulement un avant-goût**», sourient le secteur et la ministre de la Culture, Alda Gréoli.

RÉSULTAT DU TAX SHELTER « ARTS DE LA SCÈNE » EN FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES EN 2017

La somme totale

8.961.195 €

En % du total des 128 projets agréés

